



DES INDICATEURS, POURQUOI ?



L'indicateur ?



C'est un outil d'évaluation et d'aide à la décision. Il permet de mesurer une situation, une tendance, de façon objective à un moment donné.

Pour chaque programme, la Collectivité Territoriale de Guyane et la Commission européenne définissent une liste d'indicateurs afin de suivre l'évolution de celui-ci. Chaque projet devra contribuer aux objectifs du programme comme le stipule l'article 73.2a du RPDC (règlement UE 2021/1060).

A partir des informations collectées, la CTG et la Commission européenne vont valoriser, promouvoir et capitaliser l'utilisation des fonds européens afin d'ajuster la stratégie régionale si nécessaire et démontrer l'intérêt des Fonds européens structurels d'investissement (FESI) sur le territoire.

Caractéristiques des indicateurs

- **Réalistes, réalisables et pertinents**
- **Compatibles** avec les objectifs de la priorité
- **transparents**
- **Vérifiables**
- **Cohérents** avec les programmes

Les indicateurs doivent être obligatoirement renseignés par les bénéficiaires de fonds européens et transmis aux services instructeurs du Pôle affaires Européennes de la Collectivité Territoriale de Guyane.



Le bénéficiaire

alimente des

Indicateurs de réalisation et de résultat

Complète en ligne sur e-synergie le formulaire

quand ?

Lors du dossier de demande de subvention (valeur prévisionnelle)
Lors de l'acompte via le rapport d'exécution (valeur réalisée)
Lors du solde via le rapport d'exécution (valeur réalisée)

La CTG

(instructeurs)

valide et contrôle les

données
opérationnelles

Garantie la
qualité des
informations et la
méthode
appliquée

La commission européenne

exploite les

informations
agglomérées

Mesure les
progrès
accomplis

EN SAVOIR + SUR LES INDICATEURS...



Les indicateurs de résultats

Ils mesurent le changement attendu au niveau régional et sont spécifiques au contexte guyanais.

Exemples :

- Surface agricole contribuant à la préservation de la biodiversité
- Nombre d'abonnements au haut/très haut débit
- Nombre de personnes ayant un meilleur accès à leurs droits sociaux



Les indicateurs de réalisation

Ils permettent d'apprécier ce que le programme a financé (les actions soutenues par les fonds).

Exemples :

- Nombre de bénéficiaires de l'aide au démarrage d'entreprises
- Nombre de personnes formées
- Nombre de projets productifs en aquaculture



Les indicateurs financiers

Ils permettent de suivre la consommation des crédits par axe prioritaire. Ils représentent la totalité (FESI et cofinancement) de l'enveloppe attribuée à une priorité.

La réserve de performance

La commission européenne a mis l'accent sur l'atteinte des résultats. Le renseignement régulier et sécurisé des indicateurs est donc maintenant obligatoire et peut être sanctionné par des pénalités financières.



Les actions sont correctement réalisées, la Guyane pourra prétendre à demander plus de crédits européens.



Les actions ne sont correctement pas réalisées, la Commission européenne pourra prétendre à bloquer une partie des crédits européens.



Financé par
l'Union européenne



Pour en savoir plus :

Collectivité Territoriale de Guyane
Pôle Affaires Européennes
Carrefour de Suzini
4179 route de Suzini
97 300 Cayenne
0594 27 59 50

EuropeEnGuyane
www.europe-guyane.fr

